

PHILOSOPHIE

L'intégrité intellectuelle est à la base des programmes de l'IB et est fondé sur les qualités du profil de l'apprenant. Il est attendu que chaque élève s'efforce d'être intègre, honnête, chercheur, informé et réfléchi. L'école secondaire publique Le Sommet s'engage à susciter chez les l'élève, de par l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, le respect de l'intégrité d'autrui et de son travail, c'est-à-dire, d'amener les élèves à prendre « conscience qu'ils sont personnellement responsables de l'intégrité intellectuelle de leurs travaux et connaître les comportements constituant une mauvaise conduite » (L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB, 2014, p. 8) Cette politique permet la transparence, l'équité, la justice et la cohérence quant aux procédures relatives à l'intégrité intellectuelle.

RESPONSABILITÉ DES ÉLÈVES

Aucun élève utilisera dans ses travaux la tricherie, le plagiat, la collusion, la mauvaise conduite, la reproduction d'un travail ou la communication sur le contenu d'un examen. Les définitions suivantes sont tirées du document L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du diplôme (brochure pour les élèves)

Plagiat : présenter intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes. Sans indication claire et sans citation des sources, l'utilisation de matériel traduit est considéré comme un cas de plagiat.

Collusion : La contribution d'un élève à une mauvaise conduite, en autorisant par exemple qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation

Mauvaise conduite : Toutes actions qui mènent l'élève à commettre un manque de respect envers la propriété intellectuelle de quelqu'un. Ces actions peuvent inclure, mais ne se limitent pas à, la collusion, le plagiat, la tricherie, la reproduction de travail, l'utilisation de notes ou collaboration non autorisées.

Reproduction d'un travail : La présentation d'un même travail pour différentes composantes de l'évaluation et/ou différentes exigences du PÉI.



RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS

Afin d'assurer le respect de ces principes fondamentaux, les enseignants de l'École secondaire publique Le Sommet s'engagent à intégrer dans leurs leçons, l'enseignement explicite des conventions qui reposent sur le respect et la mentions des sources.

L'école s'engage à rendre disponible la politique d'intégrité intellectuelle et d'en faire la promotion auprès des élèves, des parents et de la communauté.

L'école s'engage à rendre disponible aux élèves des outils de rédaction tels le modèle APA ou MLA et encourage ceux-ci à utiliser ces guides pour rédiger les citations et références dans tous leurs travaux.

Les parents doivent se familiariser avec la politique d'intégrité intellectuelle et communiquer avec l'établissement scolaire afin de s'assurer de bien comprendre ce qui est attendu de leur enfant.

Les parents doivent encourager leur enfant à mettre en place de bonnes pratiques afin de respecter les fondements de cette politique.

Une copie de la présente politique sera disponible au secrétariat et à la bibliothèque de l'école, en plus d'être affichée sur le site web ainsi que dans chacune des classes du programme.

CONSÉQUENCES

Les élèves doivent comprendre que la mauvaise conduite ne sera pas tolérée. Les travaux qu'ils soumettent aux enseignants doivent être les leurs.

Si un cas de mauvaise conduite est détecté, l'enseignant doit le signaler au coordonnateur.

Une rencontre sera alors organisée avec l'élève et l'administration de l'école afin d'amorcer une discussion pour vérifier les faits et déterminer s'il y a fraude ou non. Si la mauvaise conduite s'avère véridique, selon la gravité de la fraude, les conséquences suivantes pourraient s'appliquer (selon la politique du CEPEO Évaluation et communication du rendement de l'élève, 2013, p. 6) :



- rencontre avec l'élève pour tenter de comprendre la situation et de rappeler à l'élève la gravité et les conséquences potentielles de son geste;
- déterminer si, et de quelle façon, l'élève pourra reprendre une évaluation ou refaire un travail qui doit être au moins équivalent, en termes d'exigences, à l'original;
- informer les parents de la situation;
- offrir à l'élève le soutien pour éviter que la situation se reproduise (p. ex. formation, documentation, consultation avec les enseignants ou la bibliothécairienne, etc.).

L'école secondaire publique Le Sommet se réserve d'appliquer d'autres conséquences jugées comme adéquates autres que celles stipulées dans la présente politique.

RÉFÉRENCES

Évaluation et communication du rendement de l'élève. (2013). s.l., publié par le CEPEO.

L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB publié par l'IB en août 2014.

Baccalauréat international. (2014a). L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB. Cardiff, Pays de Galles : International Baccalaureate Organization (UK) Ltd.

Baccalauréat international. (2014b). L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB. Cardiff, Pays de Galles : International Baccalaureate Organization (UK) Ltd.

Baccalauréat international. (2014) Le programme d'éducation intermédiaire: des principes à la pratique. Genève, Suisse : IB Publishing Ltd.

Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. (2013). Évaluation et communication du rendement de l'élève. s.l., le Conseil.